



LA TREMBLADE
RONCE LES BAINS

**DOCUMENT À
CONSERVER**

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**

DICRIM

**Les bons réflexes
à adopter.**



S O M M A I R E

Risques naturels

Tempête et vents violents	5
Risques littoraux	6
Feux de forêts	8
Sismicité	9
Mouvements de terrain	10

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses (TMD)	11
---	----

Autres risques

Pollution marine accidentelle	12
Risque nucléaire	13
Canicule	14
Grand froid	14
Risque sanitaire	15
Attaque terroriste	16
Localisation des défibrillateurs	17
Que faire en cas de survenue d'un événement exceptionnel et évacuation ?	18
Centre d'accueil et de regroupement	19

M O T D U M A I R E

La commune de La Tremblade est dotée de richesses naturelles indéniables entre océan, marais et forêt qui confèrent aux résidents une qualité de vie exceptionnelle.

Ces dernières décennies, notre commune a été confrontée à des risques majeurs tels que les tempêtes et la submersion marine. De plus, la forêt de la Coubre expose particulièrement notre territoire au risque d'incendie.

Notre station balnéaire touristique génère un afflux de population important qu'il convient d'informer et de protéger.

Ce document de prévention est donc un outil indispensable pour informer sur les risques et les bons réflexes.

J'ai souhaité ce document, synthétique et pédagogique afin d'être accessible au plus grand nombre.

Car la préservation de notre territoire et de ses habitants est l'affaire de tous !

Laurence OSTA-AMIGO

QU'EST-QUE LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) ET À QUOI ÇA SERT ?

La prévention des risques majeurs est un sujet qui nous concerne tous. La connaissance des risques auxquels nous pouvons être confrontés, des moyens d'alerte, des mesures de protection mises en place, des conduites à tenir, est primordiale pour assurer la sauvegarde de chacun d'entre nous.

Ce document a pour objet de répertorier et de vous présenter les risques majeurs qui existent sur notre commune et les mesures pour y faire face. Cette information préventive doit nous permettre d'être prêts à réagir face aux événements.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.





QUELS SONT LES MOYENS D'ALERTE ?

L'alerte permet d'avertir la population en cas de danger immédiat et d'appliquer les consignes de sécurité adaptées.

Sirène d'alerte de la population

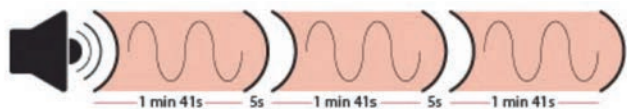
La sirène, située sur le toit du Centre Nautique Charline Picon à Ronce-les-Bains, se déclenche en cas de risque de submersion marine.

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.



Le système d'alerte automatique de la Ville

Il permet de recevoir des SMS sur les événements et les consignes à respecter.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site de la commune : www.la-tremblade.fr

Le site Internet de la ville, l'application smartphone (La Tremblade) et la page Facebook Plein Phare

Ce sont des moyens de communication qui permettent de diffuser les alertes et notamment les bulletins de vigilance émis par Météo France.

Les véhicules sonorisés de la police municipale

Ils peuvent diffuser les messages d'alerte et les consignes de sécurité adaptés.

Le porte-à-porte

Des agents municipaux peuvent être mobilisés pour informer sur le comportement à adopter face à une situation à risque.

La radio

France Bleu La Rochelle (103.6)

EN CAS D'ACCIDENT, QUI FAIT QUOI ?

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu.
L'alerte a été donnée.

- **Le Préfet** informe les maires et, si le sinistre est très important, met en oeuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux et extranationaux.
- **Le Maire** alerte la population et éventuellement déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration) et pour gérer le retour à la normale.
- **Les services de secours** luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
- **La population** se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.
- **Les responsables d'établissements scolaires** déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) qui permettent d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.
- **Les établissements industriels**, s'il y a lieu, mettent en oeuvre leur Plan Opération Interne (POI) pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains. Sur instruction du Préfet, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché.

QU'EST-CE QUE LA VIGILANCE MÉTÉO

La vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux dans les prochaines 24 heures. L'information de vigilance complète les prévisions météorologiques et vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

ROUGE Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE Soyez très vigilants.

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE Soyez attentifs.

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. Vent fort, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

VERTE Pas de vigilance particulière.

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS SUR LA COMMUNE ?

RISQUES NATURELS



Tempête - Vents violents



Submersion et érosion marine



Feux de forêts



Sismicité



Retrait - Gonflement d'argile

AUTRES RISQUES



Nucléaire



Pollution marine accidentelle



Pandémie



Canicule






Grand froid

RISQUE TECHNOLOGIQUE



Transport de matières dangereuses (TMD)



-  Risque feu de forêt
-  Risque érosion marine
-  Risque submersion - inondation

EXPOSITION DE LA COMMUNE FACE AUX PRINCIPAUX RISQUES NATURELS



Tempête et vents violents

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents qui dépassent 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

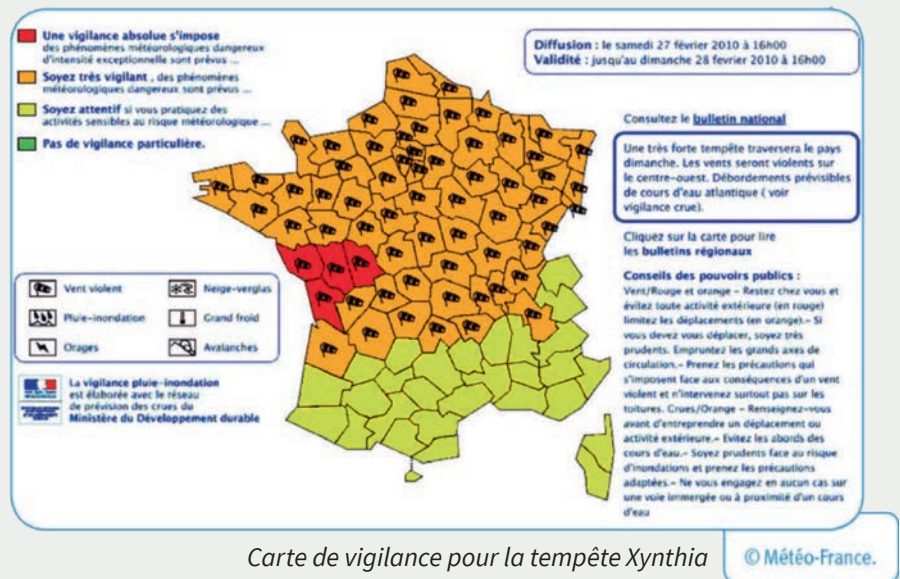
Les dangers

Les dégâts varient selon la nature du phénomène générateur de vents. Les rafales d'orage causent des dégâts d'étendue limitée, les trombes et tornades sur une bande étroite et longue et les tempêtes sur une vaste zone.

Les dégâts causés par des vents violents :

- toitures et cheminées endommagées
- arbres arrachés
- véhicules déportés sur les routes
- coupures d'électricité et de téléphone

La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.



Carte de vigilance pour la tempête Xynthia

Lors de la tempête Xynthia de février 2010, la conjonction de la tempête et de la pleine mer, associée à un fort coefficient de marée ont provoqué d'importants dégâts.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Restez chez vous
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez surtout pas aux fils électriques tombés au sol
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Risque naturel



RISQUES littoraux

Le risque de **SUBMERSION MARINE** :

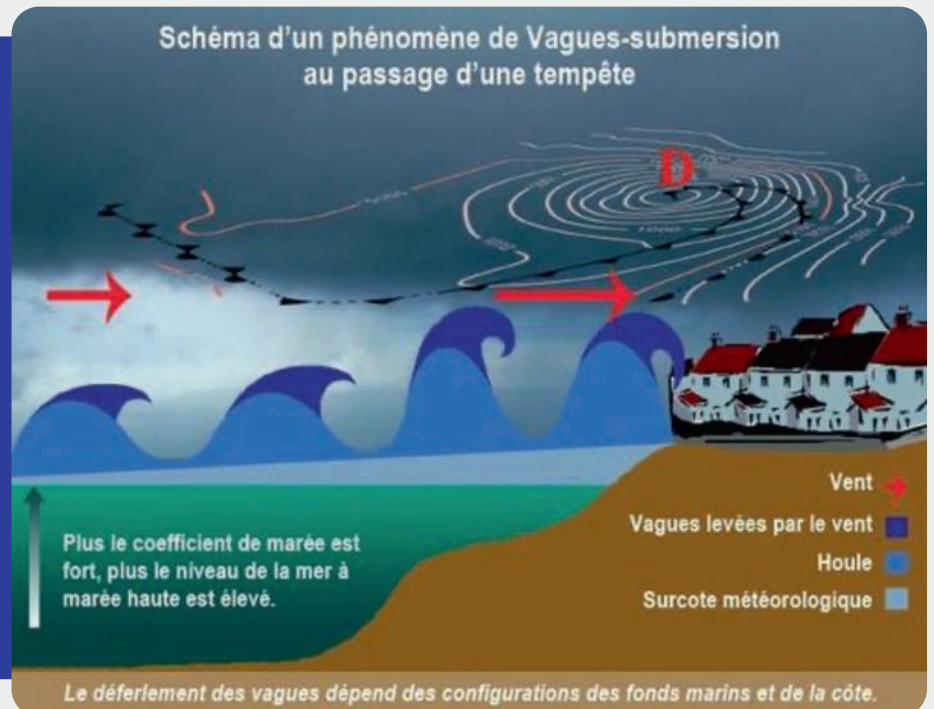
Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves. Elles sont liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes :

- l'intensité de la marée
- le passage d'une tempête, produisant une surélévation du niveau marin (houle, vent, diminution de la pression atmosphérique)

La simultanéité des phénomènes aggrave la submersion, accroît les débordements et permet à la mer d'atteindre des zones habituellement abritées.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Évitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- N'entreprennez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue



Le risque d'**ÉROSION MARINE** :

L'érosion correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer, notamment le déferlement des fortes vagues associées aux coups de vents et aux tempêtes.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- S'éloigner de la zone dangereuse
- Respecter les consignes des autorités





Courants dangereux !

qui vous emmènent vers le large !
Rip currents

Ne paniquez pas
Do not panic

Ne luttiez pas contre le courant
Do not fight against the current

Signalez-vous par des mouvements de bras
Wave for assistance

Flottez pour sortir de la zone dangereuse
Float

Numéro d'urgence
Emergency number
112

Pour votre sécurité, baignez-vous dans les zones surveillées !

Le risque est présent sur l'ensemble du littoral de Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
LA TREMBLADE

Les BAÏNES :

Qu'est-ce qu'une baie ?

- Une baie est une formation d'eau créée par le mouvement des marées.
- Une baie se forme à marée basse. Elle constitue une cuvette où l'eau en apparence plus calme qu'ailleurs, attire le baigneur.
- À marée haute, quand le niveau de l'eau de la baie devient supérieur à celui de l'océan, celle-ci se vide soudainement en créant un courant qui attire le baigneur vers le large.
- **Il est alors très difficile de rejoindre le bord et le baigneur risque de s'épuiser et de se noyer s'il tente de lutter contre le courant.**



RISQUE

Feux de Forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance
- un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie
- un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition de différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)



Si vous êtes témoin d'un départ de feu:

- informez les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible

Dans la nature :

- Eloignez-vous dos au vent
- Respirez à travers un linge humide
- Ne sortez pas de votre voiture

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentrez les tuyaux d'arrosage

CONSIGNES

- Pensez à débroussailler votre terrain
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

Pour en savoir plus :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Prevention-des-incendies-de-foret>

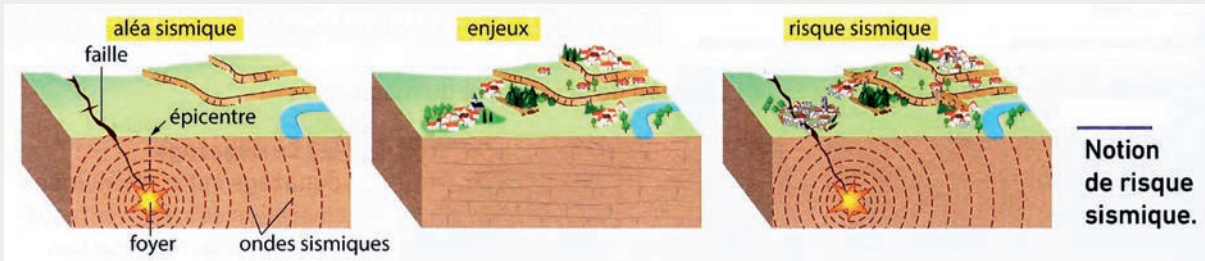
Risque naturel
FEU DE FORÊT





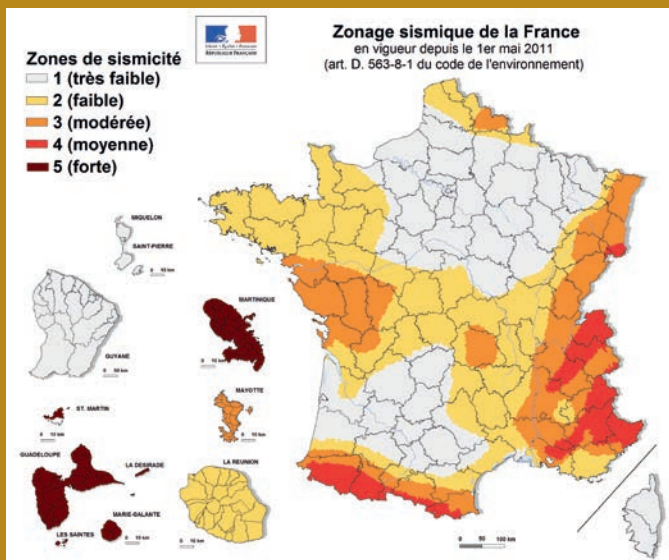
Un séisme (ou tremblement de terre) est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille. Cette rupture génère des ondes sismiques.

Le passage des ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface ayant pour conséquence la destruction des bâtiments, des réseaux routiers...



Notre commune est soumise à un risque sismique de niveau 3 ce qui correspond à un risque modéré.

Ce risque ne doit donc pas être sous-estimé.



À PRÉVOIR

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan familial de mise en sûreté (voir page 18)

PENDANT LA SECOUSSE

Restez où vous êtes :

- ↳ À l'intérieur :
 - Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
 - Éloignez-vous des fenêtres
- ↳ À l'extérieur :
 - Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
 - En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses
 - Protégez-vous la tête avec les bras
 - N'allumez pas de flamme

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Éloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)



RISQUE

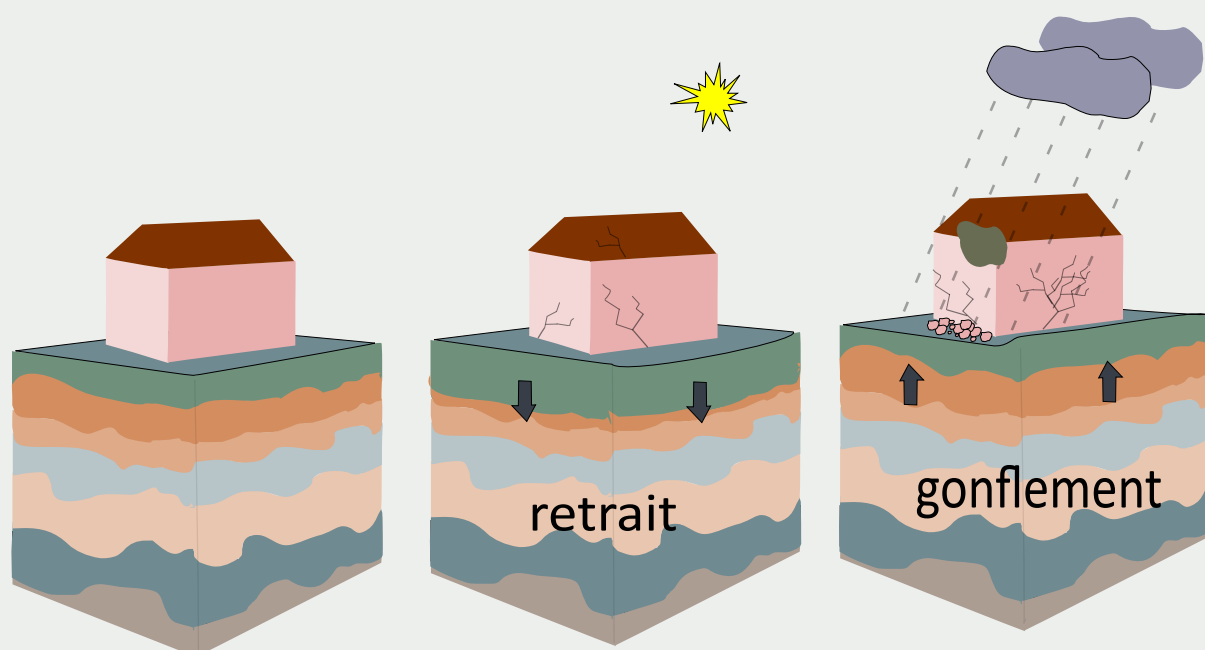
Mouvement de terrain

La commune est concernée par le risque retrait-gonflement des sols argileux.

Le retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Sous une habitation, le sol est protégé de l'évapotranspiration, et sa teneur en eau varie peu dans l'année. De fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades.

Ce phénomène ne représente pas un danger immédiat mais peut provoquer des dommages sur les constructions.



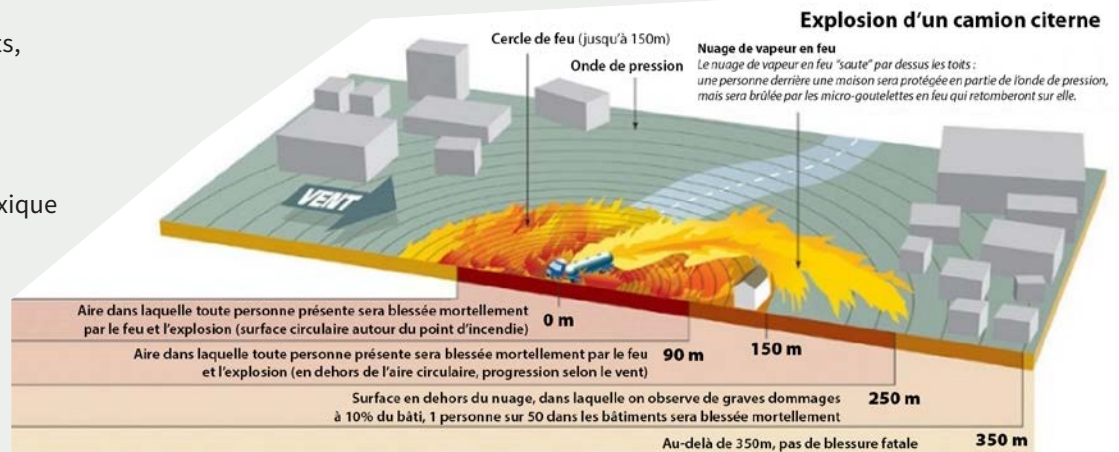


Transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion
- Un incendie
- Un dégagement de nuage toxique



CONSIGNES

- Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »)

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Une signalétique permet une identification précise des produits transportés par des codes (danger et matière) et des pictogrammes.



Pour en savoir plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-du-transport-marchandises-dangereuses-tmd>

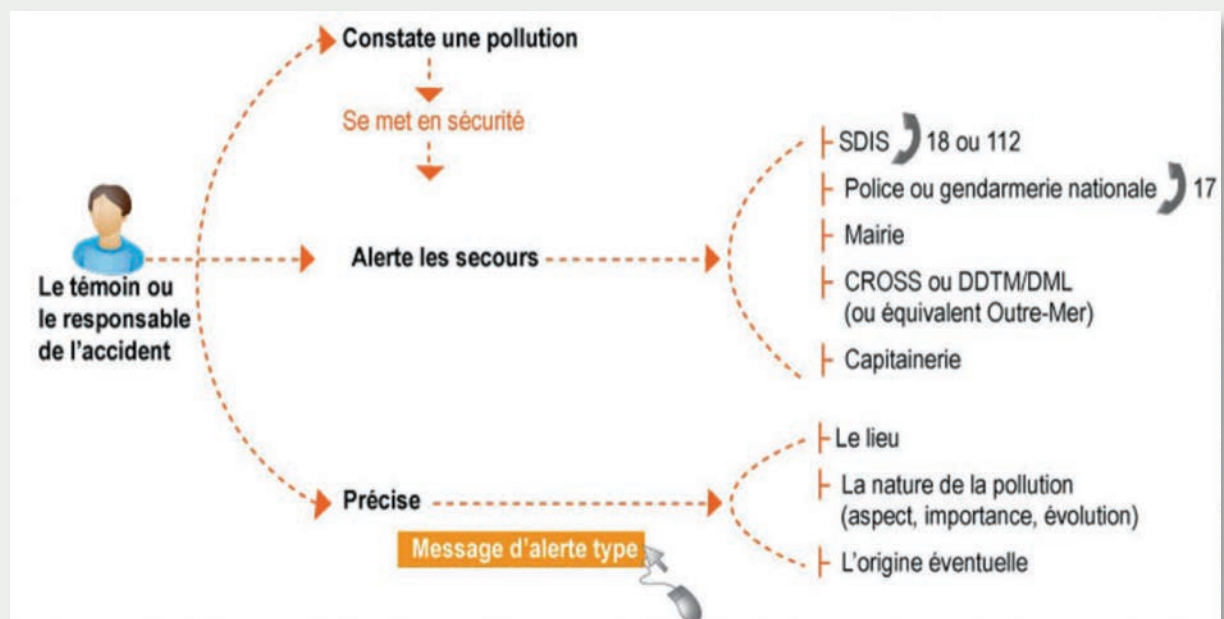


RISQUE

Pollution marine accidentelle

La pollution marine accidentelle peut être due :

- À l'arrivée de boulettes d'hydrocarbure
- À la découverte d'un fût ou d'un container sur le rivage
- À un navire de transport de marchandises qui subit un accident avec des répercussions sur le littoral
- Au débordement des eaux usées suite à de fortes intempéries



CONSIGNES

- Alerter les secours
- Ne pas toucher et ne pas s'approcher de ce qui a été rejeté sur les plages
- Respecter les interdictions qui pourraient être mises en place

Pour en savoir plus :

<https://wwz.cedre.fr/>

Autre risque



RISQUE Nucléaire



Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

Le département de la Charente-Maritime n'est pas pourvu d'installation nucléaire.

La commune est toutefois concernée par le risque nucléaire du fait de la proximité de la centrale nucléaire de production d'électricité située sur la commune de Braud-et-Saint-Louis en Gironde (dénommée centrale du Blayais).

Un incident pourrait causer l'émission dans l'atmosphère d'un nuage radioactif qui pourrait se déplacer à grande échelle sur le territoire.



Centrale du Blayais

CONSIGNES

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri le plus rapidement possible
- Fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation et, le cas échéant, suivez les consignes d'évacuation des zones concernées
- Munissez-vous de votre kit d'urgence comprenant vos affaires de première nécessité
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur
- S'il pleut, laissez dehors tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie



Autre risque



DISPOSITIF NATIONAL **Canicule**

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Elle repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Prenez des nouvelles de vos voisins et vos proches, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h – 17h)
- Fermez les volets et fenêtres le jour
- Aérez la nuit

NIVEAU 01 **Veille saisonnière**
Ce niveau correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France

NIVEAU 02 **Avertissement chaleur**
En cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les prochains jours.

NIVEAU 03 **Alerte canicule**
La température en journée atteint 34°C et ne redescend plus en dessous de 20°C la nuit durant 3 jours.

NIVEAU 04 **Mobilisation maximale**
Passage en vigilance canicule sur la carte de Météo France.



DISPOSITIF NATIONAL **Grand froid**

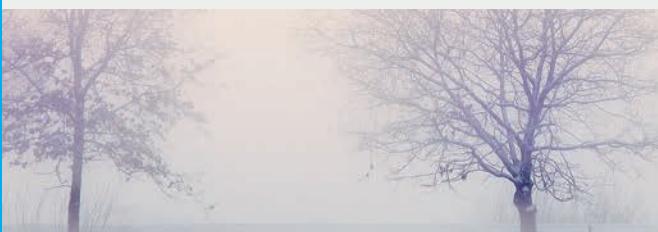
C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations

Autres risques :
CONDITIONS CLIMATIQUES





SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

-  - Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
-  - Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
-  15 - Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.



SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT

-  - Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
-  - Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer.



Pour en savoir plus :
gouvernement.fr/risques



On appelle **risque sanitaire** un **risque immédiat ou à long terme** représentant une **menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.**

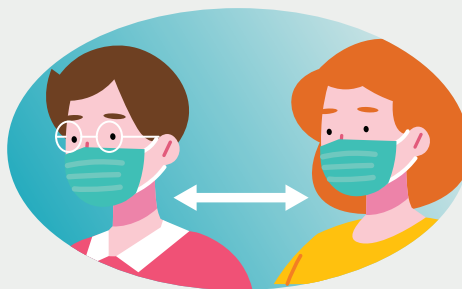
Parmi ces risques, on recense notamment les **risques infectieux** pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...).

QU'EST-CE QU'UNE PANDÉMIE ?

Une pandémie (du grec pan = tout et demos = peuple) est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète.

QUE FAIRE EN CAS DE PANDÉMIE VIRALE ?

- **Portez un masque** pour vous protéger et protéger les autres
- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- **Utilisez un mouchoir en papier à usage unique** pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- **Couvrez-vous le nez et la bouche** quand on éternue
- **Évitez les contacts avec les personnes malades**
- **Soyez à l'écoute** (tv et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation
- Et pensez à **prendre des nouvelles** des membres de votre famille ou de vos voisins isolés



RISQUE

Attaque Terroriste

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : s'échapper, se cacher, alerter.

Si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS

Si il y a saignement, appuyez fermement dessus ou utilisez, si possible, un vêtement ou un tissu propre.

Placez un garrot si vous ne parvenez pas à arrêter le saignement en appuyant d'un doigt.

• before un malet contenant entre le bras et le coude du membre concerné à l'aide d'une ceinture, d'un foulard ou d'un tissu.

• avant l'arrivée du transport en santé à la fois près et au-dessous de.

Dans tous les cas, aidez la personne à s'installer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux. Pour la protéger du froid, couvrez-la avec un vêtement chaud.

Si la place est sur le thorax, mettez-la en position assise ou semi-assise.

Placez une pièce de votre vêtement ou un tissu plié sur le dos.

Si la personne est inconsciente ou peut connaissance, tournez-la sur le côté, comme si elle dormait en écartant les bras et les jambes, en position latérale de sécurité (PLS).

Faites un signe qui leur puisse répondre correctement.

PLUS APPELEZ LES SECOURS : 15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/la-votre-service/la-securite/les-gestes-qui-sauvent>

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

1 Entendez-vous et entendez-vous

2 Éteignez le lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON** abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et la vibration de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Police Nationale

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, sachez les comptes @France, @Beauvau et @gouvernementfr

Pour en savoir plus : www.ecasdataque.gov.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIGIPIRATE

RECOMMANDATIONS

- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux

Autre risque

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

IMPLANTATION DES Défibrillateurs

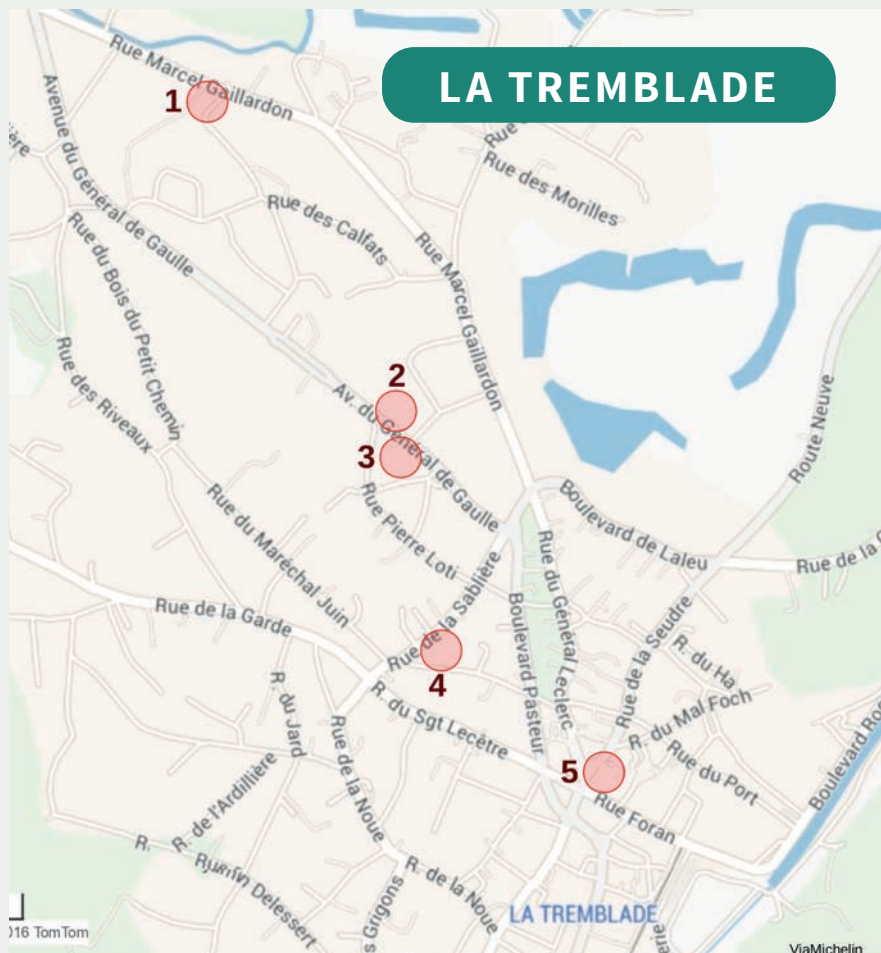
La commune dispose d'un parc de 10 défibrillateurs automatiques utilisables par le grand public, dont 3 sont implantés sur le domaine public.

LA TREMBLADE

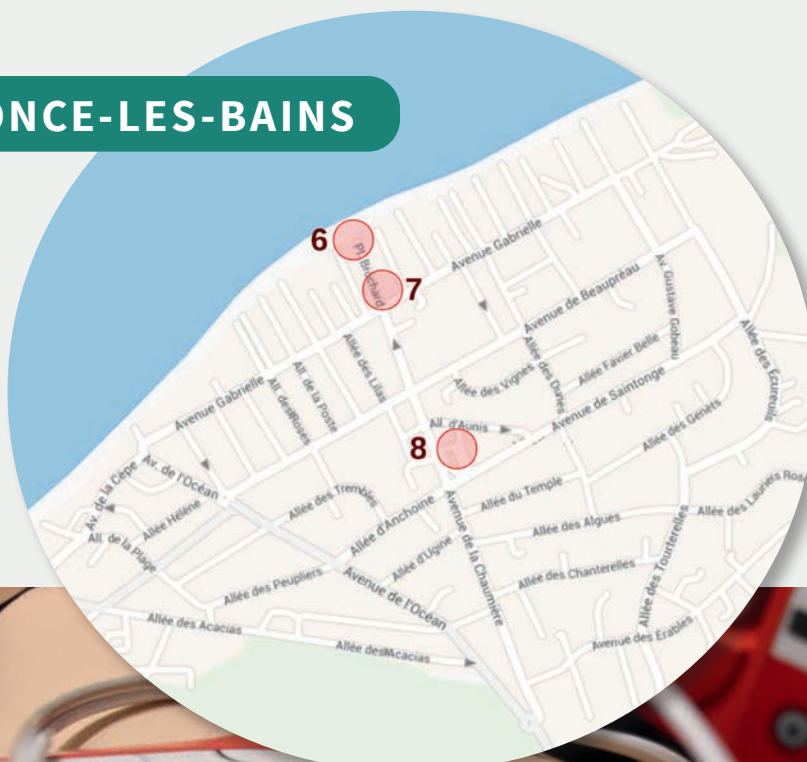
- 1** Gymnase des Bengalis - Intérieur
Rue Marcel Gaillardon
- 2** Gymnase du collège - Intérieur
7 Rue du Collège
- 3** Salle des Fêtes - Intérieur
9 Avenue du Général De Gaulle
- 4** Groupe scolaire La Sablière
Intérieur
27 Rue de la Sablière
- 5** Halle de marché couvert
Extérieur (côté rue Foran)
12 place Gambetta

RONCE-LES-BAINS

- 6** Centre Nautique Charline Picon
Extérieur
Place Brochard
- 7** Office du tourisme - Extérieur
Place Brochard
- 8** Place du marché - Extérieur



RONCE-LES-BAINS



Que faire en cas de survenue d'un événement exceptionnel et évacuation ?



1 - Plan familial de mise en sûreté

Établir un Plan Familial de Mise en Sûreté vous aidera à vous préparer et donc à traverser ces périodes de crise.

Ce plan commence par un recueil des informations disponibles.

Créez-le avec vos proches, expliquez-leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible, pour **ne jamais être pris au dépourvu** !

Vous devez profiter de l'occasion de la réalisation de ce plan pour rapprendre **les consignes de sauvegarde et les comportements à adopter** en cas de survenue d'un événement exceptionnel.

2 - S'informer en amont :

- Lire attentivement le DICRIM en famille et le conserver
- Connaître les risques majeurs auxquels votre foyer peut être exposé
- Connaître les moyens d'alerte dans votre commune
- Connaître les Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) dans votre commune (voir page 19)

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ À APPLIQUER QUEL QUE SOIT LE RISQUE :

- Ne pas se déplacer pour ne pas encombrer les voies de circulation et s'exposer au danger
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Le personnel enseignant ou communal est préparé pour faire face aux événements graves en mettant en œuvre le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'établissement
- Couper le gaz et l'électricité afin d'éviter tout risque d'explosion ou de court-circuit, et éventuellement couper l'eau si nécessaire
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, afin de laisser libres les lignes téléphoniques aux services de secours

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

EAU Six litres par personne en petites bouteilles	OUTIL DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-bouteille...
NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.	LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)
BOUGIES avec allumettes ou briquet	RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle
TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadraps, paracétamol, antidouleur, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours	UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite
UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route	VOS Papiers D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité
UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée	ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus : [gouvernement.fr/risques](https://www.gouvernement.fr/risques)

Centres d'Accueil et de Regroupement

En cas d'évacuation, la commune mettra à la disposition de la population des locaux qui seront adaptés et équipés afin d'accueillir les habitants dans les meilleures conditions.



INFORMATIONS UTILES

Numéros d'urgence

Pompiers 18

SAMU 15

Police ou Gendarmerie 17

Appel d'urgence européen 112

Gendarmerie de La Tremblade 05.46.36.11.43

Police municipale 05.46.36.99.01

Centre antipoison de Bordeaux 05.56.96.40.80

S'informer, demander de l'aide

Mairie 05.46.36.99.00

Préfecture de La Rochelle 05.46.27.43.00

CCAS 05.46.36.02.45

Numéros de service

Urgence électricité 09.726.750.17

Urgence eau 05.81.91.35.02

Urgence assainissement 05.46.77.99.17

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.gouvernement.fr/risques>

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs en Charente-Maritime (DDRM)

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Generalites-sur-la-prevention-des-risques-naturels/Les-differents-types-de-risque-dans-le-departement/DDRM>

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRN-approuves>

Information des acquéreurs et locataires (IAL)

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/IAL-Information-Acquereurs-Locataires>

MAIRIE DE LA TREMBLADE

23 rue de la Seudre - 17390 LA TREMBLADE

Tél. : 05.46.36.99.00

www.la-tremblade.fr

